

PROCES VERBAL

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHAMPDRAY s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT, Maire, après convocation du 27 mars 2025.

Présents : WILLMANN Marie-Claire, GERARD Pascal, MICHEL Joëlle, LAUMOND Pierrette, LEFEBVRE Joël, DIDIER Alain.

Excusés : DIDIER Jean-Guy (procuration à DIDIER Alain), PERRIN Monique.

Secrétaire de séance : WILLMANN Marie-Claire.

La majorité absolue des membres en exercice est présente, le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 est approuvé et arrêté par les conseillers municipaux présents.

oooooooooooooooo

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024,
- Affectation des résultats,
- Budgets primitifs 2025 (taux des taxes locales, participations aux syndicats, subventions aux associations et aux particuliers, demandes de subvention pour travaux 2025...).

oooooooooooooooo

N° 03.2025.01 et n° 03.2025.02 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Bois et Forêts 2024.

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote du compte administratif 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2024.

Ils se présentent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	54 642.31 €	Dépenses :	10 556.99 €
Recettes :	88 626.99 €	Recettes :	0.00 €
Excédent :	33 984.68 €	Déficit :	10 556.99 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	7 124.72 €	Excédent :	24 235.33 €
Affectation 2024 :	0.00 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	41 109.40 €	Excédent :	13 678.34 €

N° 03.2025.03 et n° 03.2025.04 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Communal 2024.

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote du compte administratif 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2024.

Ils se présentent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	187 913.02 €	Dépenses :	110 364.31 €
Recettes :	208 162.15 €	Recettes :	49 614.63 €
Excédent :	20 249.13 €	Déficit :	60 749.58 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	487 783.33 €	Excédent :	63 464.62 €
Affectation 2024 :	11 931.46 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	496 101.50 €	Excédent :	2 715.04 €

Affectation des résultats.

BUDGET BOIS ET FORET : au vu de la nomenclature comptable M 57, aucune affectation n'étant nécessaire, le résultat global est automatiquement repris dans la partie recettes de fonctionnement du budget primitif 2025, soit 41 109.40 €.

N° 03.2025.05 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Affectation des résultats Budget Communal.

Compte tenu des résultats et des restes à réaliser 2024, il est décidé d'affecter les résultats comme suit :

- * affectation au financement de la section d'investissement C/1068 : 5 941.48 €,
- * reprise de l'excédent reporté au C/002 : 490 160.02 €.

Budgets primitifs 2025 (taux des taxes locales, participations aux syndicats, subventions aux associations et aux particuliers, demandes de subvention pour travaux 2025...).

N° 03.2025.06 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2025 Bois et Forêts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2025 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	64 914.40 €	Dépenses :	4 300.00 €
Recettes :	64 914.40 €	Recettes :	13 678.34 €

Madame le Maire détaille les frais scolaires demandés par la commune de GRANGES-AUMONTZEY pour 6 418.00 € pour dix enfants et par le Syndicat Scolaire de la Vallée du Haut Barba pour 2 400.00 € pour deux enfants (information donnée le 19 mars 2025 mais non votée à cette date par le Syndicat Scolaire).

N° 03.2025.07 – OBJET : Finances locales – Contributions budgétaires – Contribution des communes aux EPCI – Participation 2025 au S.M.I.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la participation est votée à 168.30 €.

N° 03.2025.08 – OBJET : Finances locales – Subventions – Subventions accordées à des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

C/ 657363 C.C.A.S. de CHAMPDRAY	3 958.39 €
C/ 65741 Subventions pour voyages (25€*5)	125.00 €
Subvention pour enfants de CHAMPDRAY (25€*5)	125.00 €
Bons naissances à CHAMPDRAY (50€*2)	100.00 €
C/65748 Ligue contre le cancer	23.00 €
A.D.A.P.E.I. des Vosges	10.00 €
Paralysés de France	10.00 €
Croix Rouge de GERARDMER-CORCIEUX	10.00 €
A.D.M.R. CORCIEUX	80.00 €
Subvention exceptionnelle	20.00 €

Madame le Maire précise que la délégation du Souvenir Français de GRANGES-AUMONTZEY étant en sommeil, M. Joseph DIDIER, Président du comité de GERARDMER a proposé de signer une convention afin de renforcer les actions visant à maintenir vivante la mémoire des héros locaux et à transmettre aux générations futures les valeurs de solidarité, de courage et de patriotisme. La convention serait effective jusqu'à la reconstitution du comité de GRANGES-AUMONTZEY dont CHAMPDRAY fait partie.

N° 03.2025.09 – OBJET : Finances locales – Fiscalité – Vote des taux – Taux des quatre taxes 2025.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux des taxes pour 2025 :

Taxe foncière (bâti) :	36.05 %,
Taxe foncière (non bâti) :	17.85 %,
CFE :	22.52 %,
Taxe d'habitation sur RS :	15.48 %

N° 03.2025.10 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2025 Communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2025 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	236 732.00 €	Dépenses :	43 518.52 €
Recettes :	709 597.42 €	Recettes :	43 518.52 €

N° 03.2025.11 – OBJET : Finances locales – Subventions – Demandes de subventions – Pour travaux, fournitures ou services inférieurs à 210 000 €HT – Réfection de la Statue du Poilu – demandes de subventions.

Après avoir pris connaissance du devis présenté et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager la réfection de la statue du Poilu du monument aux morts, inscrit la somme de 10 900 € au compte 2131 du budget primitif communal 2025 (reste à voir la location d'un échafaudage), charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier et afin d'assurer au mieux le financement de ce projet, sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président de la Région Grand Est et du service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG), opérateur du ministère des Armées.

N° 03.2025.12 – OBJET : Finances locales – Subventions – Demandes de subventions – Pour travaux, fournitures ou services inférieurs à 210 000 €HT – Busage de fossé Voie Communale n° 7 – demande de subventions.

Après avoir pris connaissance du devis présenté et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au busage de 80 ml de fossés le long de la Voie Communale n° 7, inscrit la somme de 8 000 € au compte 2151 du budget primitif communal 2025, charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier et afin d'assurer au mieux le financement de ce projet, sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Vosges.

Le Maire,



Elisabeth KLIPFEL DOTT.

La secrétaire,



Marie-Claire WILLMANN.